



REGLEMENT INTERIEUR

Centre d'Animation et de Loisirs de Montmain



Mis à jour et validé en conseil municipal le 15 avril 2025

Table des matières

Art 1 : ADMISSION	3
Art 2 : INSCRIPTION	3
Art 3 : HORAIRES.....	4
Art 4 : ACCUEIL.....	4
Art 5 : TARIFS	5
Art 6 : EFFETS ET OBJETS PERSONNELS	6
Art 7 : DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES.....	6
Art 8 : PERTES / VOLS	6
Art 9 : HYGIENE.....	6
Art 10 : SECURITE	7
Art 11 : ADMINISTRATION	7
Art 12 : ASSURANCE ET LITIGES	7
Art 13 : LES REPAS	7
Art 14 : LA VIE COLLECTIVE.....	8
Art 15 : INFORMATION	8
Attestation de consultation et de lecture et d'approbation du règlement intérieur du CALM.....	9

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

Art 1 : ADMISSION

Le CALM accueille les enfants de Montmain et des communes avoisinantes **et ceci dès la scolarisation de votre enfant à l'école maternelle ou à partir de ses 3 ans** (sous réserve d'être propre) **et jusqu'à 13 ans**.

Art 2 : INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est **valable et conserver pendant 5 ans**. Il va permettre de constituer le dossier de votre enfant, pour les activités du CALM. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- **Dossier Administratif intégralement rempli et signé**
- **Fiche sanitaire de liaison remplie + Attestation de vaccinations**
- **Attestation de lecture et d'approbation du règlement intérieur du CALM**
- **Photocopie attestation d'assurance en responsabilité civile où figure le nom de votre enfant**
- **Pour les habitants de Montmain, la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)**

La constitution de ce dossier est **une obligation** vis-à-vis du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. **Tout dossier incomplet nous conduira à refuser votre enfant dans la structure.**

L'accueil de loisirs est **soumis à la réglementation Jeunesse et Sport : un retard d'inscription peut engendrer un défaut d'encadrement et donc une mise en danger de vos enfants. Toute inscription tardive impliquera une prise en charge de vos enfants en fonction des places disponibles.**

- *L'inscription se fait à la demi-journée ou à la journée pour les mercredis*
- *L'inscription se fait à la journée pour les petites vacances scolaires*
- *L'inscription pour les grandes vacances scolaires se fait pour 2 jours minimum par semaine ou à la semaine (été)*

Une fois le dossier administratif complété et communiqué au CALM, un accès au portail enfance Berger-Levrault vous sera envoyé.
Il vous permettra de gérer votre dossier ainsi que les inscriptions.

Les inscriptions sur le portail Berger-Levrault sont ouvertes chaque 1^{er} du mois M-1.
(Exemple : les inscriptions du mois d'Avril sont ouvertes le 1^{er} mars)
*Attention : des maintenances du portail sont parfois effectuées le samedi matin.
Dans ce cas, l'ouverture se fait après la maintenance sans horaire connue au préalable.*

Les Maménontais sont prioritaires sur les inscriptions. 10 places sont réservées pour les extérieurs (4 maternelles et 6 primaires). A partir du 16, les places libres sont attribuées aux extérieurs par ordre d'inscription.

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

L'annulation de l'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant et 15 jours avant pour les périodes de vacances scolaires.

Afin de ne pas pénaliser les familles en attente nous vous demandons de ne pas réserver « au cas où » et d'annuler qu'en cas de besoin. Tout abus de réservation générant une annulation régulière pourra faire l'objet d'une facturation.

Toute annulation à moins de 7 jours (ou 15 jours pour les vacances) devra faire l'objet d'un certificat médical.

Art 3 : HORAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 (pendant les petites vacances scolaires : hiver, printemps et automne, été (juillet et fin août).

Le CALM est fermé pendant les vacances de décembre et 3 semaines en août.

Art 4 : ACCUEIL

L'équipe d'animation reçoit vos enfants à la **salle communale Georges Brassens de Montmain**.

Au CALM de Montmain, vous trouverez deux types d'accueils :

- L'accueil de loisirs du mercredi ;
- L'accueil de loisirs des petites et grandes vacances scolaires

Le fonctionnement du centre pendant les vacances dépendra des inscriptions définitives établies aux dates prévues. Il pourra donc être partiellement fermé si les effectifs ne sont pas suffisants.

L'accueil extrascolaire des mercredis

Les inscriptions pour les mercredis sont possibles :

- à la demi-journée 7h30 -13h30 avec repas compris
- à la demi-journée 12h30-18h30 avec repas compris
- à la journée 7h30-18h30 avec repas et goûter compris.

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h30 pour le début des activités

L'inscription comprend obligatoirement le repas, il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement pour les activités.

Les inscriptions s'effectuent via le portail famille. La facture est émise par la mairie et un titre de paiement vous est envoyé par la trésorerie de Mesnil-Esnard (par courrier ou mis à disposition sur votre espace impots.gouv.fr).

* Les enfants inscrits aux activités sportives ou culturelles de la commune sont emmenés et récupérés par les animateurs le mercredi matin.

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

L'accueil de loisirs des vacances scolaires

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires est ouvert aux vacances d'hiver, printemps, été (juillet) et réouverture fin août, toussaint et fermé en décembre.

Les inscriptions pour les petites vacances se font à la journée complète (7h30 - 18h30) avec repas et goûter compris, et 2 jours minimum par semaine pour les grandes vacances (été).

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h30 pour le début des activités

Dans le cadre des vacances scolaires, le CALM propose des journées d'activités diverses et variées en adéquation avec le projet éducatif de la structure. Des sorties et des veillées sont également organisées.

Art 5 : TARIFS

Les tarifs sont votés par le Conseil municipal et peuvent être modifiables (voir grille tarifaire en annexe)

Les factures font foi auprès du centre des impôts pour le calcul de votre imposition, il est donc important de la garder.

Les titres de paiement sont émis par le Trésor Public. Le règlement s'effectue directement auprès du Trésor Public (chèque, virement, cb, espèces ou prélèvement). Les réclamations sont à déposer auprès du CALM à l'adresse : calm@montmain.fr

Afin de pouvoir bénéficier de la tarification sur les tranches 1 à 3, il nous est nécessaire de connaître votre numéro d'allocataire.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) met à la disposition des gestionnaires des accueils de loisirs un service en ligne à caractère professionnel : Consultation Dossier Allocataire par le Partenaire (CDAP).

Il permet d'obtenir le quotient familial nécessaire pour déterminer les tarifs à appliquer.

Conformément aux dispositions en vigueur issues du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez la possibilité de vous opposer à la consultation de ces informations.

Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier : copie de l'attestation de quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition (ou des deux parents si imposition séparée. Dans le cas où vous n'autorisez pas l'utilisation de CDAP et que vous ne transmettez pas l'attestation ou l'avis d'imposition, le tarif maximal sera appliqué.

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

Art 6 : EFFETS ET OBJETS PERSONNELS

Pour les plus petits, un change complet (si besoin) est demandé au début du centre et marqué au nom de l'enfant.

En ce qui concerne les objets de valeurs, le centre et la municipalité **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Il est vivement conseillé de ne pas en fournir à vos enfants lorsqu'ils se rendent au centre. L'équipe d'animation se réserve le droit de confisquer à vos enfants tout objet superflu aux activités du centre.

Tous les objets connectés permettant la capture d'images sont interdits au sein de l'accueil de loisirs.

L'utilisation du téléphone portable à l'accueil de loisirs, ainsi qu'en sortie, est formellement interdite. Les téléphones portables seront systématiquement confisqués. Le centre et la municipalité **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Art 7 : DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES

Le centre se réserve le droit de refuser momentanément ou définitivement tout enfant à une sortie en raison d'un comportement inacceptable.

Art 8 : PERTES / VOL

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou jeux ou pour leurs dégradations. Réf article 6.

Art 9 : HYGIENE

L'accueil de loisirs ne peut accepter les enfants malades (varicelle, conjonctivite et toutes autres maladies contagieuses)

En cas de problème de parasites (poux, lentes) la famille est tenue de procéder au traitement, et doit en informer l'équipe d'animation.

Toute maladie contagieuse doit également être signalée.

Aucun médicament ne sera donné par le personnel d'animation sans autorisation écrite du représentant légal et ordonnance médicale même pour un asthmatique (il nous faut une photocopie nous donnant la posologie).

Si un enfant présente des signes de maladie, les familles seront appelées et l'enfant devra repartir avec sa famille

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

En cas d'urgence (accident, blessure) l'équipe d'animation peut faire appel aux moyens de secours qu'elle jugera le plus adaptés (pompiers, SAMU) pour un transfert éventuel à l'hôpital le plus proche. Si les représentants légaux ne sont pas joignables toutes les mesures seront prises dans l'intérêt de l'enfant.

Il est recommandé d'informer les animateurs de tous malaises en car ou de panique, de claustrophobie ou autres.

Si pour une raison médicale, une activité est déconseillée à votre enfant, un certificat médical doit être présenté.

Art 10 : SECURITE

Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux tous médicaments, objet pouvant être dangereux : cutter, couteau, aiguille, pétard, allumette, briquet etc... Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Pour certaines activités telles que le vélo, le matériel de l'enfant peut lui être demandé. Dans ce cas, il faut qu'il soit en état en matière de sécurité. Les jeux violents (bousculades et bagarres) sont prohibés.

Conformément à la législation, un plan d'évacuation est affiché dans les locaux. Nous sommes en plan Vigipirate, les représentants légaux devront sonner à la porte de la salle Georges Brassens pour récupérer leurs enfants. Les personnes habilitées à récupérer les enfants devront être mentionnés sur le dossier d'inscription et devront obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir récupérer l'enfant.

Art 11 : ADMINISTRATION

En cas de séparation des parents, des documents officiels doivent être produits afin de connaître les dispositions mises en place quant à la garde de l'enfant.

Tout changement d'état civil, domicile ou de numéro de téléphone doit immédiatement être communiqué à la direction. Ces informations seront redemandées tous les ans en septembre pour la mise à jour du dossier administratif.

Art 12 : ASSURANCE ET LITIGES

Les enfants doivent être couverts par une assurance « responsabilité civile ». Le centre a sa propre assurance.

Tout litige pourra être réglé directement avec la direction. En cas de désaccord le Maire ou adjoints de la commune pourront être appelés à statuer.

Art 13 : LES REPAS

Les repas sont pris sur place dans une structure adaptée (cantine scolaire) hormis les journées de sorties où un pique-nique sera fourni.

Les repas sont fournis par la société NEWREST.

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

Si votre enfant a un régime spécial, merci de le signaler à l'inscription.

Pour les cas particuliers comme les allergies graves, il est nécessaire de prendre contact au plus vite avec la direction afin de voir ce qui peut être mis en œuvre pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions (plan d'accueil individualisé)

Art 14 : LA VIE COLLECTIVE

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Ils sont interdits de tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. De même, les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment, et tout autre élément mis à disposition pour leurs vacances.

Les représentants légaux sont financièrement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser les objets abîmés.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la vie collective du centre, les représentants légaux seront avertis.

Si ce comportement persiste un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.

Art 15 : INFORMATION

Renseignements auprès de la Direction du CALM au 02 32 80 25 95 ou par mail : calm@montmain.fr ou à la Mairie de Montmain au 02 35 79 09 29 / mairie@montmain.fr

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr](mailto:mairie@montmain.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL



**Attestation de consultation et de lecture et d'approbation
du règlement intérieur du CALM**

Je soussigné(e) M / Mme (NOM Prénom)

.....
représentant légal de l'enfant (NOM Prénom)

-
 autorise*
 n'autorise pas*

La direction du CALM / le service gestionnaire à accéder au service : Consultation Dossier Allocataire par le Partenaire (CPAD) pour établir le tarif des accueils de loisirs et à conserver les données consultées en copie écran (nécessaire en cas de contrôle par la CAF)

- atteste avoir reçu un exemplaire du document « du règlement intérieur – Centre d'Animation et de Loisirs de Montmain », de l'avoir lu et de l'avoir accepté.
 m'engage à respecter les règles de fonctionnement ainsi que les modalités de paiement.

Fait à

Le

Signature

Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain](mailto:mairie@montmain.fr) à l'adresse suivante : mairie@montmain.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL